

V.T.F. Les Vacances Très Familles

Villages de vacances, hôtels, résidences locatives en France et séjours à l'étranger.

La SRIAS Occitanie renouvelle son partenariat avec l'association VTF (association de Tourisme en Économie Sociale à but non lucratif) pour faciliter l'accès aux vacances des agents et de leur famille à compter du 1er juillet 2025.

L'offre VTF s'adresse à l'ensemble des agents de la Fonction Publique d'Etat, actifs ou pensionnés, exerçant dans un des treize départements de la région Occitanie.

Pour les offres de séjours de 7 jours minimum en France et à l'étranger durant les vacances d'été, de Toussaint et de Noël 2025, la SRIAS Occitanie peut attribuer des subventions en fonction du quotient familial et dans la limite des crédits disponibles.

La priorité sera donnée aux agents n'ayant jamais bénéficié de cette offre.

Montant de la participation SRIAS : de 20 à 60% des frais de séjours.

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel.

Calcul du quotient familial mensuel : dernier revenu fiscal de référence du foyer

12 x nombre de parts fiscales

Pour demander la participation de la SRIAS Occitanie, les réservations se font uniquement par téléphone au **04 42 12 32 00** (numéro non surtaxé) et en indiquant le **code partenaire 740 186**.

Tarifs préférentiels VTF : tous les agents peuvent y prétendre.

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires".
- Remise VTF cumulable avec les Offres 1ere Minute VTF
- Adhésion VTF offerte (valeur 44€)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont l'impôt est inférieur à 1000€ (ligne 14 du dernier avis d'imposition)

Pour les réservations directement par internet, seules les remises VTF seront appliquées.

Retrouvez toutes les offres sur le site de VTF :
https://www.vtf-vacances.com/fr_FR/

Informations et modalités dans la plaquette jointe et sur le site de la SRIAS Occitanie :
www.srias-occitanie.fr



Nouvel
An
2025

En France : villages de vacances, hôtels, résidences locatives & à l'étranger : séjours



Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Occitanie, avec la SRIAS Occitanie et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

- Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF, Les Vacances Très Familles, en France et à l'étranger.
- Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.
- Des séjours, location et circuits à l'étranger

Cumulez les avantages !

Selon vos revenus et dans la limite des crédits disponibles, vous pouvez bénéficier d'une aide financière en plus des remises tarifaires accordées par VTF.

[Voir détails et modalités page suivante](#)

Tarifs préférentiels accordés à tous les agents

- 12% de remise sur les villages et résidences VTF en France
- 5% de remise sur les voyages et les villages "partenaires".
- Remise VTF cumulable avec les Offres 1^{re} Minute VTF
- Adhésion VTF offerte (valeur 44€)
- Accès aux offres solidaires SRIAS : VTF propose une sélection de destinations pour les agents dont l'impôt est inférieur à 1000€ (ligne 14 du dernier avis d'imposition)

VTF propose une tarification solidaire basée sur le quotient familial VTF pendant les vacances scolaires d'été sur certaines dates et sur certaines destinations VTF (renseignements auprès de notre centrale de réservation). Pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 880€, une remise jusqu'à 17% s'appliquera. **IMPORTANT** : non cumulable avec la remise partenaire de 12%.

NB : Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et toutes promotions temporaires.





Renseignements & réservations

Par téléphone : 04 42 123 200 / Numéro non surtaxé
(impératif si vous souhaitez cumuler la participation SRIAS + la remise VTF)

Par internet : www.vtf-vacances.com (espace CE et collectivités)
avec le code **740186** (seules les remises VTF seront appliquées)

Pour obtenir la subvention SRIAS, réservez par téléphone

← Brochures sur demande

Modalités pratiques 2025

Est-ce que je suis éligible à une participation de la SRIAS Occitanie ?

- Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Occitanie peuvent bénéficier d'une subvention en 2025.
- Tout agent ayant déjà bénéficié d'une subvention SRIAS pour un séjour en 2025 ne peut prétendre à une nouvelle subvention pour un séjour en décembre 2025.
- Au minimum 20% des frais de séjours plafonné à 200€.

Montant de la participation

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel.

Calcul du quotient familial mensuel

$$Q.F.M. = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2024
- Copie du dernier avis d'imposition du foyer

Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

Règles de fonctionnement

- En 2025, l'agent bénéficie d'une seule participation SRIAS pour l'année civile.
- Les agents qui ont bénéficié d'une subvention en 2023 et 2024 ne sont pas éligibles à la subvention en 2025.
- Même si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.
- Les séjours doivent être de 7 jours minimum.
- Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2025.
- Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

Séjours dont le tarif est basé sur le quotient familial

Tranches	Quotient familial mensuel	Subventions SRIAS
1 ^{ère} tranche	Inférieur à 880€	60% des frais de séjour avec un maximum de 600 €
2 ^{ème} tranche	880 et 1350€	40% des frais de séjour avec un maximum de 450 €
3 ^{ème} tranche	Supérieur à 1350 €	20% des frais de séjour avec un maximum de 200 €

Séjours à tarif unique Quel que soit le QF de l'agent

Pension complète ou ½ pension 30% des frais – Maxi 350€- Location 40% des frais – Maxi 350€

Toutes nos promos et bons plans sur www.vtf-vacances.com